Le Saint-Mitréen

8

Journal municipal
Mai 2022

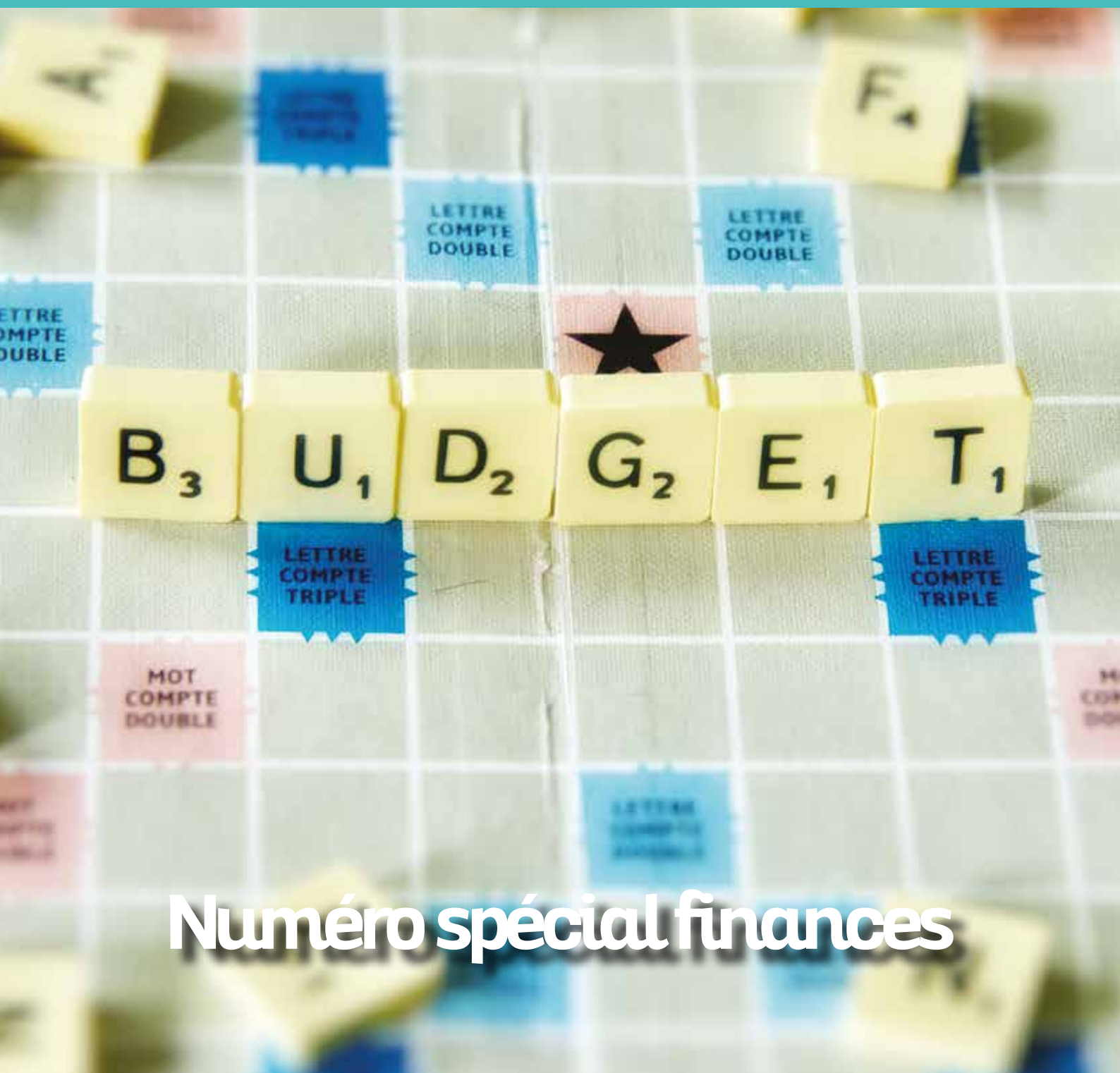

Numéro spécial finances

Sommaire

3	**Budget : anticiper et rationaliser**
4	**Grands projets et travaux 2022**
5	**Redéployer pour ne pas augmenter**
6	**Économies à long terme**
7	**Taxes : des taux stables**
8	**Une dette maîtrisée**
9	**Jeunesse**
10	**Les travaux**
11	**Réunions de quartiers**
12	**Résultats élections présidentielles/ Portrait**
13	**En bref**
14	**Portrait / État civil**
15	**Expression Libre**

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60
> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16
> accueilccas@saintmitrelesremparts.fr
Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54/56
> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°08

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et Techniques, Jérôme Bousquet, associations de Saint-Mitre, DR

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 1er semestre 2022
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

L'édito

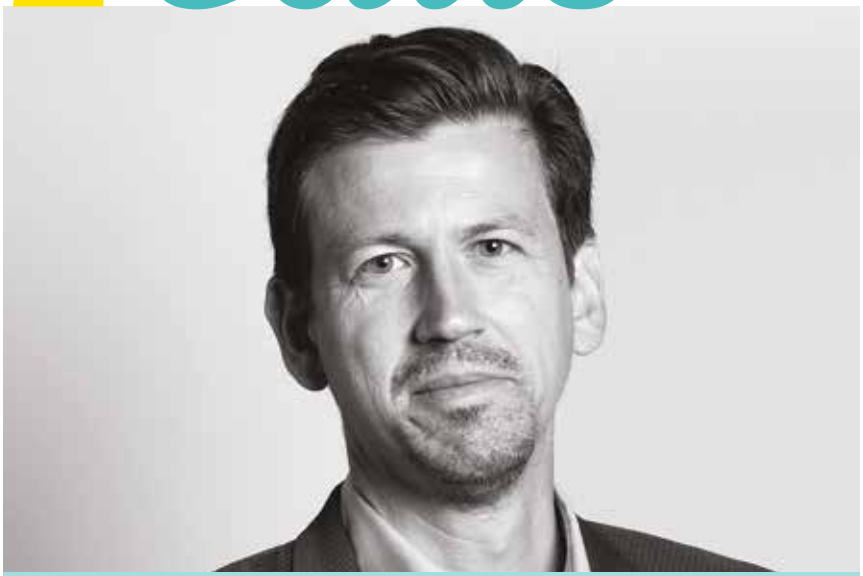

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Comme tous les ans après le vote du budget, ce numéro est consacré en particulier à vous rendre compte de la situation financière de notre commune.

Vous y constaterez d'abord que cette situation est saine : les budgets d'investissement et de fonctionnement ont évidemment été votés à l'équilibre, et sans augmentation d'impôts. La structure de notre dette est stable, et son remboursement progressif parfaitement maîtrisé. Un travail minutieux de renégociation de nos marchés publics nous permet de créer des marges de manœuvres supplémentaires. Notre capacité à mobiliser nos partenaires institutionnels (métropole, département, région, Etat…) nous assure par ailleurs les cofinancements nécessaires à la réalisation l'un après l'autre des projets et des aménagements que nous vous avions annoncés.

Dans les services municipaux, chaque embauche, départ en retraite ou mutation est aussi l'occasion de penser la réorganisation en vue d'une amélioration du service rendu à la population, qui nécessite toujours un travail d'équipe. Tous les services sont concernés : de la police municipale à l'urbanisme, de la communication à l'état-civil, des cantines aux temps périscolaires, de la bibliothèque aux services techniques, des crèches au service scolaire, des espaces verts à la propreté, du ménage à l'action sociale. En équipant mieux les agents, par l'acquisition de matériels professionnels et d'outils numériques, nous contribuons aussi à améliorer leurs conditions de travail et l'efficience de notre dispositif.

Rien n'est facile pour autant : les contraintes liées au Covid pèsent encore sur nos finances. La flambée des prix de l'électricité nous conduit à rechercher tous les moyens de limiter notre consommation. Les procédures judiciaires perdues par la municipalité durant le mandat précédent contre plusieurs de ses agents nous conduisent également à régler aujourd'hui l'addition, soit plusieurs dizaines de milliers d'euros pour chacun d'eux (le dernier en date réclame même 621 000 € au titre de préjudice…) Quant à l'État, il multiplie les injonctions contradictoires, diminuant d'une part les dotations aux collectivités tout en augmentant les contraintes administratives et réglementaires et aggravant le prélèvement des communes carencées en logement social.

Vous pouvez compter sur ma détermination et mon engagement total pour défendre au quotidien notre cadre de vie et notre spécificité saint-mitréenne.

Bien sincèrement,

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Budget : anticiper et rationaliser

Pour rappel, le vote du budget est un acte important de la vie de la commune et de ses habitants. Il reprend chaque année l'ensemble des dépenses et des recettes que la collectivité prévoit pour une année civile.

Le budget d'une commune se décompose en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes récurrentes de la commune :

• Les dépenses se rapportent à la gestion courante, comme les frais de personnel, l'achat de fournitures, l'entretien et les subventions attribuées à divers organismes.

• Les recettes sont issues des impôts locaux, de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État), des produits fiscaux (taxes foncières notamment) et de la redevance des usagers sur différents services.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune :

• Les dépenses concernent les financements des travaux, de la voirie, de l'équipement en matériel et en mobilier, du remboursement du capital de la dette…

• Les recettes proviennent de l'autofinancement, des subventions, de la taxe d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA et de l'emprunt.

Rationaliser afin d'anticiper

Cette année, de fortes contraintes budgétaires ont conduit les services municipaux à préparer des budgets en diminution de 10 % en fonctionnement hors dépenses incompressibles, de manière à **conserver des marges de manœuvre** et à **anticiper au mieux l'avenir**, notamment face à l'inflation des prix d'électricité. Malgré ces efforts, la section de fonctionnement présente tout de même une légère augmentation de 0,69 % par rapport à 2021.

Cette volonté municipale de **rationaliser les dépenses** afin de prévoir les hausses de prix permet **d'éviter toute augmentation des impôts locaux**. Ainsi cette année encore et contrairement à d'autres communes alentour, Saint-Mitre-les-Remparts ne connaît **pas de hausse de taxes foncières**.

La municipalité est également engagée sur une **mobilisation des recettes de la part des partenaires institutionnels**, à savoir le Conseil Départemental, la Région, et tous ceux qui peuvent contribuer à aider à **diminuer la charge que représentent les investissements** à venir et qui ne seraient pas réalisables sans leur concours.

Finir les projets en cours pour en planifier d'autres

Côté investissement, double enjeu cette année : il s'agit d'une part de **clôturer le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement** (CDDA) engagé en 2017 et ainsi rattraper le retard pris sur les investissements des années antérieures. L'année 2022 sera ainsi consacrée en priorité à deux grands projets pour un montant d'un peu plus de 2,8 millions d'euros : la Maison de la Jeunesse et le parking du Don du Sang.

Dès à présent, et en dialogue permanent avec les partenaires institutionnels, la majorité travaille en temps masqué sur l'évaluation financière et la priorisation des projets à inscrire dans un nouveau CDDA : **revitalisation de la Place Neuve, aménagements littoraux…**

Cette articulation pluriannuelle et raisonnée permet à la municipalité de mener ses projets dans le respect de ses engagements envers les Saint-Mitréens.

Libellé	BP 2021	BP2022	Ecart en €	% évolution
Fonctionnement	8 530 388,00 €	8 589 513,00 €	59 125,00 €	0,69%
Investissement	4 764 112,47 €	4 657 000,00 €	- 107 112,47 €	-2,25%
Total	**13 294 500,47 €**	**13 246 513,00 €**	**- 47 987,47 €**	**-0,36%**

Le budget primitif global 2022 présenté au vote du conseil municipal s'élève à 13 246 513 €.

Grands projets et travaux 2022

L'année 2022 va enfin voir se réaliser deux grands projets attendus pour la commune : la Maison de la Jeunesse et le parking du Don du Sang. En sus, section investissement, d'autres dépenses ont été prévues au budget.

Ils vont enfin sortir de terre : **la Maison de la Jeunesse et le parking du Don du Sang**, projets structurants et essentiels, redimensionnés par la municipalité pour qu'ils correspondent au mieux aux besoins de la population, verront le jour cette année. Ils font partie des derniers investissements figurant dans le CDDA (Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement) de 2017.

Grâce à leur réalisation, la commune va pouvoir **se concentrer sur d'autres projets** pour les années à venir et ainsi rattraper le retard pris sur les investissements des années antérieures.

Comme expliqué précédemment, ces travaux étant ponctuels et de l'ordre à **modifier le patrimoine de la commune**, ils sont classés dans la section investissement.

Les autres dépenses d'investissement en 2022

Pour cette année, la principale opération d'investissement envisagée en plus des deux chantiers précités concerne la voirie et le pluvial de l'allée Léonard de Vinci.

D'autres travaux, cofinancés par la Métropole ou le Département sont prévus :

• La 1ère phase de la **création du réseau pluvial de l'allée plage d'Arthur** (seconde phase prévue pour 2023).
• L'étude pour les **travaux de voirie rue de la Lézardière et rue Frédéric Mistral** pour une réalisation des travaux en 2023.
• **Le remplacement des lave-vaisselle** dans les cantines des écoles Rostand et Vaillant.
• L'**achat d'un véhicule électrique** pour les services techniques suite à l'incendie d'un véhicule en 2021.
• Les **audits énergétiques** des programmes Merisier et Sequoia (programme ACTEE ndlr).

D'autres travaux sont prévus :

• Le **nouveau mobilier** pour meubler la future maison de la jeunesse (Centre de loisirs, Espace Public Numérique).
• **L'apport complémentaire de sable sur les plages de Massane et de Patorgue**.
• **L'installation de corbeilles de tri sélectif** sur la plage de Massane.
• **L'installation de climatisation dans les dortoirs des crèches**.
• **La réfection complète du WC** de la rue Brauquier.
• **Divers achats de petit matériel** pour les services communaux.
• Le maintien de la subvention « **opération façades** ».

Faire participer la population

Ce sera également l'année où seront préparés les projets pour **l'élaboration du futur CDDA pour les années 2023-2025**. La volonté de l'équipe en place est, notamment au travers de la reprise des réunions de quartiers (voir page 11) et de l'organisation de réunions publiques, de **renforcer la concertation avec les habitants sur les aménagements à venir.**

Parmi les ambitions des prochaines années, sont par exemple prévus la **requalification de la Place Neuve, l'amélioration du plan de circulation en centre village, les travaux d'aménagement du littoral ou encore un programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux** (voir page 6).

Quel financement ?

Les recettes d'investissement représentent **4 657 000 €**, et se composent de la manière suivante :

• Le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) versé en 2022 correspondant aux dépenses d'investissement 2020.
• Des subventions accordées par l'État, le Département, la Région et autres financeurs.
• Le CDDA qui continue d'être déployé avec une participation du Conseil Départemental à hauteur de 60%. D'autres subventions vont être demandées pour compléter ce taux et le faire tendre vers 80 % pour certaines opérations.
• Les fonds propres de la commune, qui se laisse par ailleurs la possibilité pour certaines opérations de réaliser des engagements pluriannuels.

Redéployer pour ne pas augmenter

La qualité du cadre de vie est essentielle à l'équipe municipale en place. Aussi, les dépenses sont minutieusement épluchées pour être redirigées judicieusement vers la priorité : continuer à dynamiser Saint-Mitre.

Un choix de priorités. Depuis le début du mandat, la municipalité a pour objectif de **rendre Saint-Mitre-les-Remparts plus attractive et dynamique**, tout en étant respectueuse des finances. C'est encore une fois ce qui est proposé au travers du vote du budget 2022.

Plus de festivités, sans augmenter le budget

Si le nouveau rythme des festivités a pu interroger certaines personnes sur une potentielle augmentation drastique du budget global de la commune, il n'en est pourtant rien. L'explication est simple : le **redéploiement des finances**. Pour augmenter le nombre des animations de l'été, il a ainsi été décidé de changer la formule des Rues de l'Étang : exit les 4 spectacles, il en restera un, pour laisser place à des soirées tous les week-ends de l'été. Cette année encore, **les Estivales rythmeront la haute saison du 2 juillet au 27 août**, avec quelques surprises à découvrir (le programme complet vous sera distribué courant juin *ndlr*).

Des choix politiques

Il en est ainsi de même pour plusieurs autres sujets, **le choix des répartitions des enveloppes est politique**.

De la même façon, **la commune a recruté deux agents des espaces verts**. Cette reprise en régie directe représente 3200 heures annuelles de travail, qui étaient auparavant externalisées. Grâce à l'embauche de ces deux fonctionnaires, non seulement la **réactivité est plus importante** pour l'entretien courant du village, mais ils sont également **mobilisables sur d'autres missions**. Les quelques missions qui restent très techniques, comme par exemple l'élagage, sont elles confiées à un prestataire extérieur, car beaucoup plus rares, et qui représenteraient l'achat très coûteux de matériel spécifique.

Concernant le sable déployé sur la plage de Massane, c'est le même principe qui s'applique. **Pour ajouter de la clarté qui manquait aux plages du littoral**, ce sont en effet 180 tonnes de sable blanc qui ont été apportées depuis le Beausset, pour compenser celui disparu à cause de l'érosion et de la fréquentation humaine. Un choix de financement qui a plu aux Saint-Mitréens, qui se réapproprient leur littoral, et qui sera d'ailleurs réédité en 2022.

L'aménagement du littoral fait partie des priorités de la majorité municipale.

L'info en +

Afin d'améliorer significativement la propreté de nos rues, la commune s'est équipée d'**une machine à haute pression**. Les agents ont récemment pu bénéficier d'une formation spéciale pour l'utiliser. Ils sont donc opérationnels.

Cet achat vient compléter l'acquisition il y a deux ans du fameux " **Glouton** ", ce gros aspirateur urbain qui permet de nettoyer plus facilement les déchets.

Désormais, c'est donc avec des **moyens renforcés** que les agents peuvent s'occuper de la propreté de la commune.

Économies à long terme

Toutes les pistes sont déployées pour faire des économies, dans tous les domaines, et ce à plus ou moins long terme.

L'an dernier, la municipalité avait fait le choix de recourir aux offres de l'**Union des Groupements d'Achats Publics**, (**UGAP**), principale **centrale d'achat dédiée aux collectivités territoriales**. Cette adhésion offrait en effet à la commune la possibilité de bénéficier de **tarifs préférentiels** préalablement négociés.

Sur le même modèle, la commune avait décidé de **reprendre petit à petit les différents marchés** afin de les renégocier au meilleur prix.

La commune a pu constater les premiers résultats de cette politique, que ce soit grâce au **contrat UGAP** ou à la renégociation en 2021 **des marchés voirie et des contrats débroussaillage et élagage**, notifiés pour des montants inférieurs aux contrats précédents.

Chercher à économiser : indispensable

Pour 2022, le choix de continuer dans cette voie est donc évident. Ainsi, la **révision des contrats fourrières animale et photocopieurs** permettront de faire des économies. Le **contrat d'entretien des installations climatisation chauffage** notifié dernièrement rentre dans le même cadre. En tout, ce sont quelques milliers d'euros qui seront économisés.

Ces économies sont aujourd'hui indispensables pour faire face à l'**augmentation des charges de fonctionnement** incompressibles.

Réduire la facture énergétique

D'autres pistes d'économies ont été identifiées, elles seront visibles à plus long terme, car elles nécessitent des études permettant de modifier durablement les pratiques : la **réduction des dépenses énergétiques**, mais également la **révision du système informatique et des télécommunications** de la commune. Un **audit** vient d'ailleurs d'être lancé en ce sens.

L'objectif sera à terme de **réduire durablement ces dépenses** de fonctionnement en privilégiant des **travaux plus structurants imputés sur la section d'investissement**, qui peuvent être **subventionnables** et donc peser moins lourds sur les finances de la municipalité.

Concernant la partie énergétique, nous vous en parlions dans Le Saint-Mitréen n°5 : Saint-Mitre-les-Remparts a intégré le **programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique),** dont le but est d'aider les communes à **développer des projets de rénovation énergétique** des bâtiments publics dans deux domaines :

→ l'**efficacité énergétique** des bâtiments publics,
→ la **substitution d'énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

L'économe des flux a déjà établi un **pré-diagnostic** qui donne des pistes de travail et des actions concrètes à prioriser sur les bâtiments communaux, avec en premier lieu **l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie**.

Ce programme permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique.

Taxes : des taux stables

C'est une promesse qui est toujours tenue : les taux d'imposition de la commune pour l'année 2021 restent encore inchangés. Ainsi, le taux du foncier bâti s'élève à 43,55 % et celui du foncier non-bâti à 48,25 %.

Alors que les taux métropolitains sont en augmentation, **les taux communaux, eux, restent inchangés**. C'est une véritable politique menée par la municipalité.

C'est notamment grâce à la **rationalisation des dépenses**, afin de prévoir les hausses de prix, que la municipalité peut se permettre de **refuser toute augmentation des impôts locaux**. Ainsi cette année encore et contrairement à d'autres communes alentour, **Saint-Mitre-les-Remparts ne connaît pas de hausse de taxes foncières**.

Les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été reconduits à l'identique des taux de 2021, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,25 %

Quid de la taxe d'habitation ?

La suppression totale de la taxe d'habitation interviendra en 2023. En 2020, 80 % des foyers français ont été exonérés. Jusqu'en 2020, l'État compensait l'intégralité de cette taxe aux communes. Depuis l'année dernière, il ne la reverse plus. Un nouveau schéma de financement entre en vigueur : **une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux départements est depuis attribuée aux communes**.

Les recettes de la taxe foncière en 2020 s'élevaient à 2 781 000 €, et pour 2021, elles se sont élevées à 2 829 000 €. Concernant la compensation de la taxe d'habitation, pour 2020, elle s'élevait à 132 000 €, et en 2021, à 137 000 €.

Le cas de la Métropole

Paradoxalement, et comme indiqué précédemment, **les taux métropolitains sont en constante augmentation**.

La commune demeure donc très attentive à **l'adoption de la loi dite « 3DS »** (pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration) et notamment son article 56 qui prévoit au cours de l'année 2022, un avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les relations financières entre la Métropole et ses communes membres, notamment sur le niveau des attributions de compensation versées par la Métropole. L'hypothèse qui a été retenue par la commune a été d'établir le budget sur la base du montant de l'attribution de compensation versée jusqu'alors.

De manière générale et au regard du projet de loi en cours d'adoption au moment où le rapport d'orientation budgétaire a été réalisé, il convient d'être particulièrement vigilant sur les relations financières entre la Métropole et les communes membres dans la mesure où le niveau des attributions de compensations versées aux communes dépendent des compétences exercées.

Et les associations ?

En 2021, l'enveloppe des subventions octroyées aux **associations a été augmentée de 13 %**.

La municipalité souhaite cette année encore **maintenir son soutien aux nombreuses associations qui participent activement aux manifestations et contribuent à la cohésion et à la vie du village**. Les frais de fonctionnement de la plupart des associations ont été moindre que les années précédentes, les subventions ont donc été revues en conséquence, puisque 2021 a été une année particulière.

La ville aspire ainsi à mener **une politique plus globale de soutien** aux associations du territoire, tout en s'assurant de **l'équité** dans la répartition des subventions municipales.

Une dette maîtrisée

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 est de 3 694 424 €, soit - 381 234 € par rapport à 2021.

La commune affiche **une gestion raisonnée de l'emprunt**, qui tient compte à la fois des moyens humains, et de la capacité financière des services à porter les différents projets que la municipalité s'est engagée à réaliser.

La **capacité de désendettement**, c'est-à-dire la durée pour laquelle la commune pourrait rembourser ses emprunts grâce à son épargne brute, est passée de **11,3 ans en 2020 à 7,6 ans pour 2021**. L'écart s'explique par l'épargne brute 2020 inférieure à 2021. A titre d'information, le seuil critique est de 12 ans.

Le taux de charge de la dette, taux représentatif de la charge des annuités liées à l'emprunt par rapport aux produits courants de fonctionnement, **s'élève à 6 %**, comme pour 2020. Le pourcentage maximum **ne doit pas dépasser les 10 %**. Le taux d'endettement de la commune, quant à lui, ne doit pas excéder 1, il s'élève à **0,48 pour 2021** au lieu de 0,58 pour 2020.

Il représente l'encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement.

Une structure de dette saine

Au regard de ces indicateurs, nous pouvons affirmer que la collectivité dispose d'**une structure de dette saine, en bonne évolution par rapport à 2020**.

Le vieillissement de la dette, **l'absence de nouveaux emprunts en 2021** et le niveau bas des taux variables font que notre charge financière liée aux intérêts de la dette baissera pour 2022 pour se fixer à 91 957 € (-6000 €).

La dette pèse à hauteur de **621 € par habitant**, ce montant est inférieur au repère départemental (685 €) et nettement inférieur à la strate nationale (956 €) pour des communes de même strate que Saint-Mitre-Les-Remparts.

La charge financière est faible, elle se situe à 16,8 € par habitant au même niveau que la moyenne départementale. Le repère national étant supérieur à 22 €.

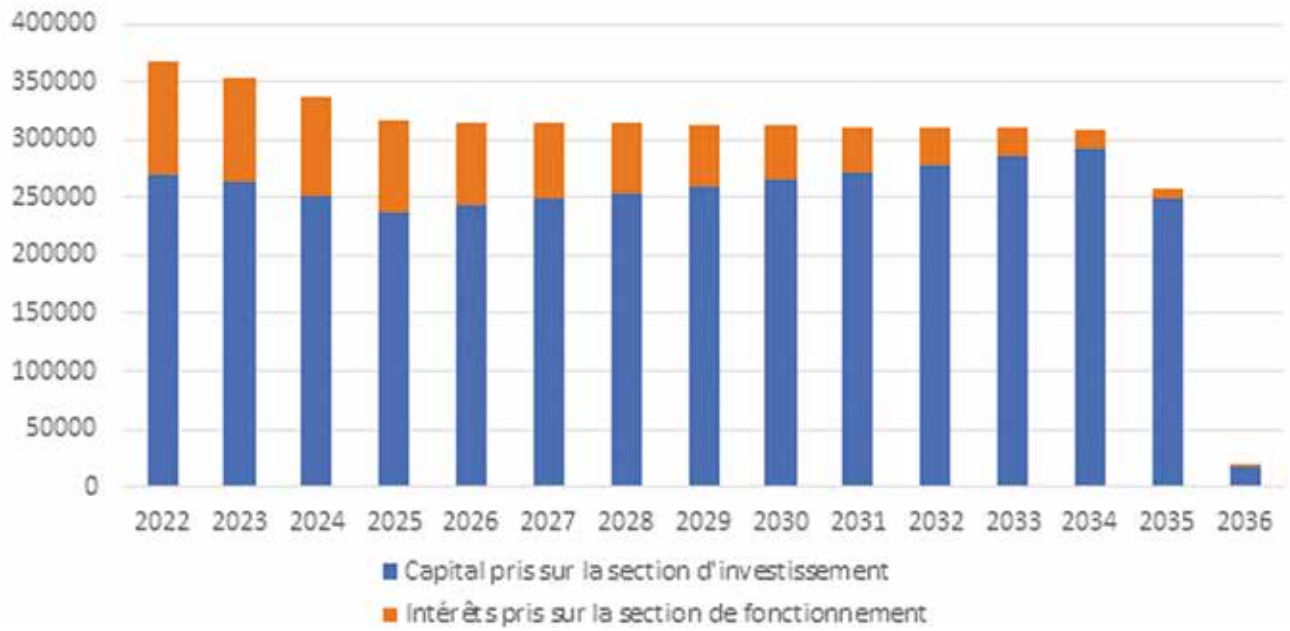

Le diagramme de remboursement des annuités d'emprunt.

JEUNESSE

Prévention routière dans les écoles

À l'initiative de notre police municipale, plusieurs séances d'**éducation à la sécurité routière** se sont déroulées fin avril à destination des enfants dans les écoles. Il s'agissait plus particulièrement de leur rappeler **les comportements et les bons réflexes à avoir lorsqu'ils se déplacent à pied ou en bicyclette**.

Merci aux intervenants, aux enseignants et directeurs d'école pour leur implication.

Gratuité maintenue pour 2022-2023 pour les transports scolaires

Le **Conseil de Territoire** Martigues-Port de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts n'existera plus au 1er juillet 2022, ses compétences étant transférées à la Métropole. Depuis de nombreuses années, le CT avait fait le choix de prendre en charge **les frais de transports scolaires de la maternelle au lycée**. En attendant que la Métropole remette à plat le dispositif et se positionne sur sa prise en charge, **les communes ont obtenu le maintien de la gratuité pour les transports scolaires pour l'année scolaire 2022-2023**.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022/2023 seront ouvertes à partir de la première semaine de juin. Les familles qui souhaitent utiliser ces transports doivent se rendre :
- soit sur le site Le Pilote https://www.lepilote.com/fr/inscription-transports-scolaires/90 pour faire l'inscription et le paiement par carte bancaire ;
- soit à l'un des points de vente "Métropole mobilité" à Istres, Martigues, Port de Bouc...

Le service scolaire-jeunesse reste à votre disposition pour tout renseignement :
65 bis rue Bellefont, 04 42 06 97 54/51, scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

PASS SCOLAIRE SANS RTM	
MATERNELLE ET PRIMAIRE (1er degré)	
Abonnement Annuel	60,00 €
Abonnement Annuel CSS (Complémentaire Santé Solidaire - Ex CMUC)	30,00 €
Abonnement Annuel Famille Nombreuse (3 enfants à charge)	48,00 €
SECONDAIRE COLLEGES ET LYCEES	
Abonnement Annuel	60,00 €
Abonnement Annuel Boursier	30,00 €
Abonnement Annuel CSS (Complémentaire Santé Solidaire - Ex CMUC)	30,00 €
Abonnement Annuel Famille Nombreuse (3 enfants à charge)	48,00 €

Inscriptions scolaires et périscolaires 2022-2023

Les inscriptions scolaires et périscolaires 2022-2023 ont pris place depuis le 2 mai. Les inscriptions pour le CP concernent tous les élèves de grande section (si votre enfant est déjà à l'école élémentaire il n'y a pas besoin de renouveler son inscription), et se font du 2 au 31 mai, les inscriptions pour le périscolaire du 2 mai au 8 juillet.

Les inscriptions périscolaires doivent être renouvelées chaque année, qu'elles concernent la restauration scolaire, la garderie, ou le transport pour les écoles Rostand.

Vous trouverez sur notre site internet (www.saintmitrelesremparts.fr) les deux fiches d'inscriptions à retourner au service scolaire-jeunesse, 65 bis rue Bellefont, ou par mail : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Inscriptions pour le centre de loisirs d'été

Inscriptions pour le centre loisirs d'été pour les 4-12 ans du lundi 23 mai au vendredi 10 juin 2022 (attention, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates).
La fiche d'inscription est à retrouver sur notre site internet (www.saintmitrelesremparts.fr) et à retourner au service scolaire-jeunesse, 65 bis rue Bellefont ou par mail à scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Nettoyage du littoral

Les enfants de l'École De Rugby SMR XV étaient mobilisés en avril dernier pour une **opération de nettoyage citoyen du littoral** de Saint-Mitre-les-Remparts. **Un grand bravo à eux** pour cette initiative encadrée par leurs animateurs et par Patrick Lambert, conseiller municipal en charge de l'Environnement.
Les déchets abandonnés dans la nature finissent bien souvent dans les mers et océans, qui les rejettent ensuite sur nos côtes.
Plastiques, micro plastiques, mais aussi ferrailles et bouteilles en verre, il nous appartient à tous d'**amplifier nos efforts pour lutter contre le gaspillage**, apprendre à utiliser moins d'emballages et mieux trier et recycler nos déchets.

TRAVAUX

Plusieurs gros chantiers ou travaux de proximité ont vu le jour ces derniers mois, financés soit par le Département, soit par la Métropole, ou encore en fonds propres. Zoom.

Remplacement des chapiteaux qui assurent une jolie finition à l'enceinte extérieure de l'esplanade Edouard Vaillant par nos Services Techniques.

Reprise globale de la voirie du Vallon de Massane : l'état de la route après les travaux d'extension du réseau du canal de Provence avait rendu ce chantier plus que nécessaire. Plusieurs segments des fossés adjacents mériteraient en revanche d'être busés pour faciliter le croisement des véhicules. L'étude est en cours avec la direction des routes départementales.

Sentier du littoral : le Conseil du territoire du Pays de Martigues en partenariat avec ses communes membres Saint-Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc et Martigues, a souhaité valoriser son littoral en permettant aux habitants, visiteurs ou touristes d'emprunter un sentier de randonnée pédestre pour découvrir leurs paysages typiques.

Allée Léonard de Vinci : la reprise de la voirie et du pluvial de l'allée Léonard de Vinci a enfin pu être réalisée.
Avec le soutien financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, ces travaux ont ainsi permis l'ajout d'une ligne de captage des eaux de ruissellement. La reprise de voirie a aussi été l'occasion de retravailler son profil afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Reprise de la voirie de la RD50z : l'amélioration de la chaussée permet un gain en sécurité mais réduit également les nuisances sonores pour les riverains.

RÉUNIONS DE QUARTIERS

07, 08, 09 et 10 juin 2022

CENTRE VILLAGE

Salle du Conseil Municipal - 07/06 - 18h30

VARAGE - MASSANE

Salle polyvalente - 08/06 - 18h30

ZAC DES ÉTANGS

Salle de la Source - 09/06 - 18h30

LES ÉCARTS

Salle Marjolaine - 10/06 - 18h30

Ouvert à tous

Retrouvez les résultats par bureau du deuxième tour des élections présidentielles à Saint-Mitre-les-Remparts.

Election Présidentielle

2ème tour de scrutin
24 avril 2022

	Bureau n° 1	Bureau n° 2	Bureau n° 3	Bureau n° 4	Bureau n° 5	Bureau n° 6	TOTAL	%
Inscrits admis au vote	857	844	735	908	721	751	**4816**	
Abstentions	212	178	174	169	183	139	**1055**	**21,91%**
Nbre de Votants	645	666	561	739	538	612	**3761**	
%	**75,26%**	**78,91%**	**76,33%**	**81,39%**	**74,62%**	**81,49%**		**78,09%**
Blancs	47	45	34	47	36	37	**246**	**6,54%**
Nuls	20	5	10	26	8	13	**82**	**2,18%**
Exprimés	578	616	517	666	494	562	**3433**	**91,28%**
Emmanuel MACRON	249	254	275	292	186	188	**1444**	
%	43,08%	41,23%	53,19%	43,84%	37,65%	33,45%		**42,06%**
Marine LE PEN	329	362	242	374	308	374	**1989**	
%	56,92%	58,77%	46,81%	56,16%	62,35%	66,55%		**57,94%**

PORTRAIT

Edgar, 9 ans, mention très bien à la trompette !

Il a la musique dans le sang, et l'a prouvé pour son premier concours de musique à l'Isle-sur-la-Sorgue. **Edgar Mignot**, 9 ans, est issu d'une **famille de musiciens**, avec un papa clarinettiste et ses deux soeurs flûtistes et pianistes inscrites comme lui à l'école de musique municipale de Saint-Mitre-les-Remparts.

Le 2 avril dernier, au petit matin, entouré par 92 inscrits dont 23 dans son niveau préparatoire, Edgar se présentait. Il était d'ailleurs **le plus jeune** ce jour-là !

Après une courte répétition avec la pianiste, il a pris place dans la salle de concours pleine à craquer, face aux membres du jury et au public. **Sans montrer son émotion**, il a interprété de sa plus belle sonorité et avec brio le morceau imposé " Les trompettes du château ", devant les yeux émerveillés de son papa et les chaleureux applaudissements du public.

Edgar Mignot, 9 ans, a reçu la mention très bien du jury.

Son professeur de musique **Luc Babirowski** était également présent et fier lors du passage de son élève qui a commencé l'instrument il y a 4 ans.

"*Edgar est motivé, il possède beaucoup de capacités musicales, il est travailleur et plein de vie*, précise le professeur, *et au regard de son caractère je suis persuadé que l'année prochaine -moins impressionné- il fera tout afin d'obtenir le premier prix* ".

C'est en tout cas ravi que le jeune Edgar est reparti avec la **mention très bien décernée par le jury**, conquis par le talent du jeune trompettiste saint-mitréen -très- prometteur.

Félicitations à lui !

Comité des fêtes : appel à volontaires

Vous souhaitez participer au **renouveau des festivités** engagé depuis le début du mandat ?

La municipalité a en effet décidé de **recréer un comité des fêtes** !

Si vous souhaitez en faire partie, il vous suffit de vous manifester par mail auprès de festivites@saintmitrelesremparts.fr

Le but est de **créer un collectif avec des membres** qui souhaitent participer à l'animation de leur village. Concrètement, il s'agira de **participer à quelques réunions** pour donner des idées, et **être présent au moment des festivités** pour donner un coup de main sur place, selon les besoins.

Donner des idées et un coup de main, c'est à la portée de tous !

Nouveau studio de tatouage

Ils sont installés depuis peu dans le centre-village : "Intozemoon" et "Orka" de leurs noms d'artistes tatoueurs, sont **deux passionnés autodidactes** entrés dans l'**univers du tattoo** depuis un an.

Originaires de la région, le couple a chacun sa spécialité, **le réalisme** pour elle, **le graffiti** pour lui. En plus du tatouage, ils exposent leurs œuvres dans leur studio privé.

Discipline, studio privé de tatouage
Adresse : 12 rue Saint-Joseph
Téléphone : 06 66 43 98 23
Mail : disciplinetatouage@hotmail.com
Facebook : @disciplinetatouage
Instagram : @discipline.tattoo

Samu ou pompiers : qui appeler ?

Quel numéro de secours composer en cas d'urgence ? Même si vous avez le numéro de téléphone direct de notre caserne, ce n'est pas la bonne solution : nos pompiers peuvent très bien être déjà sortis en intervention, ou ne pas être la meilleure réponse selon les cas. Il est beaucoup plus efficace de composer **le 15 pour joindre le Samu, ou le 18 pour prévenir les pompiers**.

Mais comment choisir entre le 15 et le 18 ?

Si l'urgence est avant tout **médicale**, **faites le 15**, le SAMU étant composé de professionnels de la santé, contrairement aux sapeurs-pompiers, lesquels sont néanmoins capables de pratiquer les gestes de premiers secours et de sauver des vies.

Si un **danger** est présent en plus de l'enjeu médical, **faites le 18** pour prévenir les pompiers. C'est par exemple le cas en matière d'incendie, d'accident de la route, de fuite de gaz, etc.

En cas de doute entre le 15 et le 18, vous pouvez composer le 112, pour entrer en relation avec un interlocuteur qui vous posera quelques questions puis vous basculera vers l'un ou l'autre des services de secours.

En règle générale, soyez attentifs à vos voisins, et ayez le bon réflexe : c'est le meilleur moyen pour gagner quelques minutes précieuses.

Fête Saint-Jean par Chante-Lyre

Le 24 juin, l'ensemble **Chante-Lyre organisera la fête de la Saint-Jean** sur le site de la **chapelle Saint-Michel**, et invite les Saint-Mitréens à se joindre aux festivités :

" *Dès 19h30, rendez-vous est donné pour le traditionnel concert.*

Un apéritif s'ensuivra, permettant un échange amical entre choristes et spectateurs. Nous nous regrouperons ensuite sur l'esplanade pour le pique-nique. La nuit arrivant, viendra le moment de dégourdir nos gambes, grâce au balèti animé par notre groupe folk.

Nous vous engageons à venir nous retrouver nombreux petits et grands, en prélude à l'été qui s'annonce. "

Nouveau fleuriste au village

Après plusieurs mois de préparation, **un nouveau fleuriste** s'est ouvert le 14 mai dernier près de la mairie, au pied des remparts, à la jonction de la rue Bellefont avec l'avenue Charles de Gaulle, entre les rues des Vèles et du Plan de Bagnère.

Logiquement dénommé **Les Remparts Fleuris**, ce commerce participe ainsi à la revitalisation progressive de notre centre-village. **Bravo à Sophie et à Stéphane** pour ce beau projet qui se concrétise.

Les Remparts Fleuris, fleuriste
Adresse : 24 avenue Charles de Gaulle
Téléphone : 04 88 40 01 97

Portrait : à la supérette de Massane, l'affaire reste « familiale »

C'est une page qui se tourne pour Florence et Jany, qui tenaient la supérette de Massane depuis 2017. Plus qu'un simple commerce de proximité, un « **lieu de vie** » pour le quartier de Varage-Massane, dans lequel la clientèle a toujours eu plaisir à se retrouver autour d'un café. Ils partent direction la Corse, rejoindre leur famille. Florence y reprendra la direction d'une supérette. « *Je ne serai pas dépaysée* » plaisante-t-elle. Car ce métier, **c'est un métier-passion**. Alors quand il s'est agi de trouver un repreneur, pas question pour eux de laisser leur commerce entre les mains de n'importe qui. Et en rencontrant Celena, 20 ans, et sa maman Emmanuelle, « *ça a été le coup de cœur* » , d'un côté comme de l'autre.

Celena et Emmanuelle posent devant leur nouveau commerce, en compagnie de Florence et Jany, avant leur départ pour la Corse.

Après **le mari et sa femme**, c'est donc **une mère et sa fille** qui reprennent le flambeau : **la supérette de Massane, une véritable affaire familiale** !

La jeune femme et sa mère cherchaient en effet à ouvrir un commerce ensemble, et en découvrant **la Supérette de la plage et son cadre idyllique** « *nous n'avons pas hésité* » précisent-elles.

Le côté convivial a été un facteur décisif dans leur décision : « *nous l'avons bien constaté lors de la passation, ici, c'est un véritable point de rencontre et d'échanges pour les habitants du quartier* ». Une chose qu'Emmanuelle et Celena souhaitent évidemment conserver. Pour l'instant, c'est d'ailleurs **le même modèle qui sera perpétué**. La supérette sera donc ouverte durant l'été 7 jours sur 7, de 8h00 à 19h30 dans un premier temps, puis jusqu'à 22h00 dans un second temps.

Quand la haute saison sera finie, le commerce sera fermé le lundi, comme lors du temps de « Flo et Jany ».
En attendant, c'est avec un pincement au cœur que le couple a dit au revoir à leurs clients, et en particulier à la jeune Eden, qu'ils ont vu « *dans le ventre de sa maman* » et qui les salue chaque matin. « *Elle commence à réclamer des sucettes* » prévient d'ailleurs Jany. Celena et Emmanuelle prennent bonne note des habitudes de tout le monde, pour **cultiver et entretenir les liens créés entre les propriétaires de la supérette et les habitants de Varage-Massane**.

Supérette de la Plage, 4 allée Gustave Eiffel 13920 Saint-Mitre-les-Remparts
Facebook : Supérette de la plage

ÉTAT CIVIL

Naissances

DE CLOEDT Maïna Céline Laetitia née le 05 Mars 2022 à Martigues

GREGOIRE Thomas Benjamin Dimitri né le 6 février 2022 à Martigues

Mariages

Monsieur COLLURA Anthony et Madame SAINATI Amandine mariés le 5 Avril 2022

Décès

Monsieur ACHERY-ALBRAND Michel décédé le 28 février 2022 à Gap

Monsieur POTIER Marcel décédé le 15 mars 2022 à Aix-en-Provence

Madame STAÏANO Joséphine décédée le 25 Mars 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Monsieur MONJAL Christian décédé le 31 Mars 2022 à Martigues

Monsieur CLÉMENT Raymond décédé le 1er avril 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Madame PARNAKSIZIAN Rose décédée le 4 avril 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Madame BAUTISTA Véronique décédée le 14 avril 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Monsieur GELY Gilbert décédé le 16 avril 2022 à Martigues

Madame MENGONI veuve PAGANELLI Delia décédée le 20 avril 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Madame DUCERF veuve PORNON Aline Louise le 14 mai 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

EXPRESSION LIBRE

Saint-Mitre en vie

Le civisme au quotidien

Pour la deuxième année, notre commune vient d'organiser une semaine de la citoyenneté, pour rappeler combien la démocratie ne se réduit pas à glisser un bulletin de vote de temps en temps dans une urne, mais relève d'une prise de conscience de notre responsabilité individuelle pour répondre au quotidien aux enjeux collectifs.

Ainsi avec le comportement des usagers de la route, notamment en matière de vitesse. Lever le pied, c'est non seulement un impératif sécuritaire et réglementaire, mais c'est aussi la meilleure façon de faire des économies, et de construire ensemble un cadre de vie apaisé.

Ainsi avec le stationnement, qui a été facilité avec l'extension du parking de la Manare, l'ouverture du parking de la salle polyvalente et l'accès à l'esplanade à côté de la mairie. En retour, nous renforçons la verbalisation contre le stationnement anarchique, notamment sur les trottoirs.

Ainsi encore avec la gestion de nos ordures ménagères, qui est loin d'être satisfaisante, que ce soit de la part du service en charge de la collecte mais aussi de la part de certains habitants, qui semblent encore ignorer ce qu'est le tri sélectif. Quant aux encombrants ou aux cartons, leur place est à la déchetterie (gratuite) et non dans la rue.

Chaque geste compte !

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Rendons à César…

Comme chacun peut le voir, plusieurs chantiers sont en cours.

C'est le cas aux Arnettes, avec la future Maison des Associations rebaptisée récemment Maison de la Jeunesse, sans qu'on sache bien pourquoi.

Mais aussi avec la modification du parking du Don du sang et l'accès au futur lotissement Sainte Victoire, là où aujourd'hui on déboise.
A l'autre extrémité de la Commune, après plusieurs mois de travaux, la Maison de Saint Blaise est en voie d'achèvement, tandis qu'à la ZAC de nouvelles installations sortent de terre.

Qui n'en serait pas satisfait?

Surtout pas nous qui avions projeté et même obtenu les financements de ces équipements. Y compris quand il fallut batailler dur pour convaincre des partenaires réticents.

Sans compter ce qui était prévu et auquel ils ont renoncé, comme ce deuxième gymnase pourtant si nécessaire.
Mais désormais, faute d'avoir sérieusement préparé de nouvelles réalisations si ce n'est quelques broutilles soporifiques sans importance, l'actuelle majorité municipale ne peut satisfaire aucune de ses promesses électorales de 2020.

Administrer convenablement ne s'improvise pas.

Ainsi, après les ratages de gestion de la pandémie, les voilà dans l'impuissance de seulement poursuivre nos autres projets.

Avenir morose et hausses inévitables de la taxe foncière en perspective.

Réjouissant, n'est-ce pas ?

B.Aliphat, D. Barroéro, C.DeRivas

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

SORTIR

L'Agenda

Sélection

Juin

DU MARDI 7 AU VENDREDI 10 JUIN
RÉUNIONS DE QUARTIERS
Tous les détails page 11

DU MERCREDI 8 JUIN AU MERCREDI 29 JUIN
Exposition : CLUB PHOTOS MARIUS
Bibliothèque Municipale Charles Rostaing
Vernissage vendredi 10 juin 18h

LES DIMANCHES 12 ET 19 JUIN
Élections législatives

SAMEDI 18 JUIN
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
Cimetière Croix d'Aymard
09h

SAMEDI 18 JUIN
CÉLÉBRATION STAR WARS 2022
Animations, stand photos, exposition
Bibliothèque municipale Charles Rostaing
13h30 > 18h

MARDI 21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE
Place de la Paix, Place Neuve, Place de l'Église, rue Bellefont
19h > 22h
Musicien amateur ou confirmé ? Inscrivez-vous pour participer à la fête de la musique 2022 !
Renseignements : www.saintmitrelesremparts.fr

VENDREDI 24 JUIN
FEUX DE LA SAINT-JEAN
Chapelle Saint-Michel par Chante-Lyre

DIMANCHE 26 JUIN
VIDE-GRENIERS CENTRE-VILLE
Centre-ville
8h > 18h
Inscriptions à partir du lundi 13 juin 2022 à Saint-Mitre
Informations - Places limitées

Juillet

SAMEDI 2 JUILLET
SOIRÉE BLANCHE • Ouverture des Estivales
Plage de Massane

VENDREDI 8 JUILLET
SOIRÉE JEUNES
> Cérémonie des bacheliers avec félicitations de Monsieur le Maire et remise de cadeaux
> Color party avec DJ

JEUDI 14 JUILLET
FÊTE NATIONALE
Plage de Massane
Spectacle pyrotechnique et groupe de musique

SAMEDI 16 JUILLET
JOURNÉE PÉTANQUE CHALLENGE LI BARRI
Boulodrome - Belvédère
En partenariat avec l'association La Boule saint-mitréenne.
Plus d'informations à venir

DIMANCHE 17 JUILLET
MARCHÉ VINTAGE
Parking de l'Europe (devant la Mairie)

SAMEDI 23 JUILLET
SOIRÉE CORSE
Plage de Massane

DU VENDREDI 29 JUILLET AU LUNDI 1ER AOÛT
FÊTES VOTIVES
Place de la Paix

Le reste et le détail du programme des Estivales est à venir !